

## Protocole d'information pré-opératoire pour cerclage du col

**Nom:**

**Prénom:**

**Date de naissance:**

---

Les explications suivantes ont pour but de vous informer et non de vous inquiéter. Elles ne constituent qu'une première information. L'intervention prévue fera encore l'objet d'un entretien personnel avec vous. N'hésitez donc pas à noter et à nous poser des questions sur tout ce qui vous paraît peu clair ou important. Si au contraire vous ne souhaitez pas en savoir trop sur l'intervention prévue, dites-le nous aussi.

**Les raisons de cette intervention:** Cette intervention est destinée à renforcer le col utérin dans le but de préserver la grossesse. Elle peut être pratiquée chez les patientes ayant perdu une ou plusieurs grossesses spontanément lors du deuxième trimestre, en cas de modification du col en cours de grossesse (raccourcissement, ouverture) ou encore chez les patientes ayant un col très court à la suite d'une intervention chirurgicale.

**La technique:** L'intervention se fait par le vagin et consiste à placer un fil tout autour du col afin d'en assurer la fermeture. L'intervention peut se faire en anesthésie générale ou en péridurale. Il appartiendra à l'anesthésiste qui vous prendra en charge de décider du choix de la méthode avec vous.

**Risques et complications:** Cette opération peut entraîner des contractions utérines et c'est la raison pour laquelle elle est en général pratiquée sous couverture médicamenteuse afin de prévenir cette complication. Malgré cette prévention, dans de très rares cas cette intervention peut être suivie de contractions suffisamment fortes pour entraîner une fausse couche. Elle comporte également un risque de rupture de la poche des eaux qui peut également entraîner une perte de la grossesse.

**Après l'intervention:** Il appartient au médecin traitant de décider combien de temps vous resterez en Clinique. Malgré la mise en place du cerclage des mesures de prévention de l'accouchement prématuré sont le plus souvent nécessaires. Au cas où votre groupe sanguin est de Rhésus négatif on vous fera une injection avec des anticorps anti-Rhésus positif; on empêche ainsi votre organisme de produire des anticorps anti-Rhésus qui pourraient nuire à l'enfant lors d'une grossesse ultérieure.

En règle générale le cerclage est enlevé vers 37 semaines de grossesse. Il devrait être retiré avant ce terme en cas d'accouchement imminent ou de rupture de la poche des eaux.

**Coûts:** Cette intervention est une prestation obligatoirement à la charge des caisses-maladie. Si vous avez une assurance complémentaire (assurance privée): est-ce que le problème de la couverture des frais a été résolu?

**Vos questions:**

---

---

